



Bulletin Officiel

N° 5983 Mardi 19 Novembre 2019

www.cmf.tn — 24^{ème} Année — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BNA 2019-1

2-5

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

STB 2019-1

6-15

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

BTE 2019-1

16-21

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE LES CEMENTS DE BIZERTE

22-23

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE LAND'OR S.A

24-26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

27-28

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2019

- SICAV AXIS TRESORERIE
- ARABIA SICAV
- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

AVIS DES SOCIETES

Emission d'un Emprunt Obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne



البنك الوطني الفلاحي
Banque Nationale Agricole

*Société Anonyme au capital de 320 000 000 dinars divisé en 64 000 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées*

Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 - Tunis

Identifiant unique : 123L

Tél : 71 831 000

Fax : 71 830 152

Emission d'un Emprunt Obligataire
« BNA 2019-1 »
de 50 000 000 DT
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Nationale Agricole -BNA- réunie le **29/04/2019** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **28/08/2019** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	10,5% et/ou TMM + 2,3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11% et/ou TMM + 2,8%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ **Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « BNA 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

➤ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **04/11/2019** auprès de BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **10/01/2020**. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 50 millions de dinars est intégralement souscrit.

- Suite -

En cas d'un placement d'un montant inférieur à 50 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **But de l'émission**

L'émission de cet emprunt vient compléter les émissions précédentes ainsi que l'opération d'augmentation de capital et s'inscrit dans le cadre de la consolidation des assises financières de la banque et la préservation de ses ratios réglementaires.

1. Caractéristiques des titres émis

➤ **Dénomination de l'emprunt : « BNA 2019-1 »**

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

➤ **Catégorie des titres :** Ordinaire

➤ **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.

➤ **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/01/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **10/01/2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

➤ **Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

→ **Catégorie A :** d'une durée de 5 ans au taux fixe de 10,5% et/ou TMM + 2,3% ;

→ **Catégorie B :** d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11% et/ou TMM + 2,8% ;

- Suite -

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 10,5% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,3%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 11% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,8%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 280 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

➤ **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

➤ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Janvier** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/01/2021**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/01/2021** pour la catégorie A et le **10/01/2023** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,5%** l'an pour la catégorie A et **11%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des **12** derniers mois arrêtée au mois d'octobre 2019, qui est égale à **7,643%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,943%** pour la catégorie A et de **10,443%** pour la catégorie B.

- Suite -

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,3% pour la catégorie A et de 2,8% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « BNA 2019-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à 2,646 années et de 4,037 années pour les obligations de la catégorie B.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

➤ **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BNA 2019-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Emprunt Obligataire subordonné STB 2019-1 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le 28 juillet 2016 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de 212 Millions de dinars.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le 13 juin 2019 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune et a fixé les conditions de la première tranche comme suit :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+2,30% ;
- Catégorie B : 5 ans in fine au taux fixe de 10,70% et/ou TMM+2,50% ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+2,80%.
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux fixe de 11,50%.
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,50%.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le 01/11/2019 et clôturées sans préavis au plus tard le 29/11/2019. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le 29/11/2019, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le 29/11/2019, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 16/12/2019 avec maintien de la date unique de jouissance **en intérêts**. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du 01/11/2019 aux guichets de la STB FINANCE intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

But de l'émission

La banque projette l'émission en 2019 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets interne de la banque.

Caractéristiques des titres émis

Nature, forme et délivrance des titres

- La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

- Suite -

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination** : «STB Subordonné 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Forme des titres** : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des titres en intérêts

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 29/11/2019, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le 29/11/2019 et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,30%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **230** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **Novembre** de l'année N-1 au mois d'**Octobre** de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine :

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **10,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **Novembre** de l'année N-1 au mois d'**Octobre** de l'année N.
-

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,80%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **280** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **Novembre** de l'année N-1 au mois d'**Octobre** de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **11,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **11,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie A et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B, D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29/11/2024** pour la catégorie A, B et E, le **29/11/2026** pour la catégorie C et D.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

PAIEMENT : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 Novembre** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie **A**, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29/11/2020**.

Pour la catégorie **B**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29/11/2020** et le remboursement en capital aura lieu le **29/11/2024**.

Pour la catégorie **C**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29/11/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **29/11/2022**.

Pour la catégorie **D**, le premier paiement en intérêts aura lieu les **29/11/2020** et le premier remboursement total en capital aura lieu le **29/11/2026**.

Pour la catégorie **E**, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital aura lieu le **29/11/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL (TAUX FIXE)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie A, de **10,70%** l'an pour la catégorie B de **11,00%** l'an pour la catégorie C et **11,5%** pour les catégories D et E.

MARGE ACTUARIELLE (TAUX VARIABLE)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2019 à titre indicatif, qui est égale à **7,5058%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,8058%** pour la catégorie A, de **10,0058%** pour la catégorie B et de **10,3058%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,30%** pour la catégorie A, de **2,50%** pour la catégorie B et de **2,80%** pour la catégorie C et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

DUREE TOTALE, DUREE DE VIE MOYENNE ET DURATION DE L'EMPRUNT SUBORDONNE

- **Durée totale:** Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB Subordonné 2019-1» sont émises selon cinq catégories :
 - une catégorie A sur une durée de vie totale de **5 ans** ;
 - une catégorie B sur une durée de vie totale de **5 ans In Fine** ;
 - une catégorie C sur une durée de vie totale de **7 ans** dont deux années de grâce.
 - une catégorie D sur une durée de vie totale de **7 ans In Fine** ;
 - une catégorie E sur une durée de vie totale de **5 ans** Coupon unique ;
- **Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories B et C et E et de **7 ans** pour la catégorie D.
- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

- Suite -

catégorie A, de 4,122 années pour la catégorie B, de 4,037 années pour la catégorie C, de 5,170 années pour la catégorie D et de 5 années pour la catégorie E.

RANG DE LA CREANCE ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT A SON RANG

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18 Octobre 2019 sous le n°19-008 Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

GARANTIE : Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie

MODE DE PLACEMENT :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi karray El Menzah 4-1004 Tunis.

NOTATION : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

ORGANISATION DE LA REPRESENTATION DES PORTEURS DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des

- Suite -

des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

FISCALITE DES TITRES

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE PAR LA SOCIETE EMETTRICE POUR LA TENUE DE REGISTRE DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **STB Subordonné 2019-1** » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

A fin Août 2019, il existe six emprunts obligataires émis par la STB dont 4 qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT et 2 sans recours à l'appel public à l'épargne émis en 2017 et 2018.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **STB FINANCE** » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **STB Subordonné 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

PRISE EN CHARGE DES OBLIGATIONS PAR TUNISIE CLEARING

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « STB Subordonné 2019-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **NATURE DU TITRE :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

- **QUALITE DE CREDIT DE L'EMETTEUR :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **LE MARCHE SECONDAIRE :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 18 Octobre 2019 sous le n°19-1031, du document de référence «STB 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 18 Octobre 2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2019.

La note d'opération et le document de référence « STB 2019 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE, Rue Hédi Nourra 1001 TUNIS, STB Finance-Intermédiaire en Bourse, Avenue Hedi Karray, Menzah IV, 1004 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Octobre 2019.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «BTE 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/04/2019** a autorisé l'émission par la banque d'un emprunt obligataire pour un montant de 50MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020, et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **16/05/2019** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50MD selon les fourchettes de taux suivantes :

Catégorie	Durée	Taux fixe	Taux variable
A	5 ans	10,75% - 11,5%	TMM + 2,5% - TMM + 3%
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11% - 11,75%	TMM + 2,75% - TMM + 3,35%

Le conseil d'administration a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **17/09/2019** d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 30MD susceptible d'être porté à 50MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	11,00% et/ou TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,50% et/ou TMM + 3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 30 MD susceptible d'être porté à 50MD divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de 100 D de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « **BTE 2019-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/10/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/01/2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000D) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/01/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **21/10/2019** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie. De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « **BTE 2019-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 D** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/01/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/01/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,75%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **275** points de base. **Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,25%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **325** points de base. **Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **10 Janvier** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/01/2021** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/01/2021** pour la catégorie A et le **10/01/2023** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11%** l'an pour la catégorie A et **11,50%** pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Septembre 2019, qui est égale à **7,598%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,348%** pour la catégorie A et de **10,848%** pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** pour la catégorie A et de **3,25%** pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**BTE 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

Les obligations de la catégorie **A** sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Les obligations de la catégorie **B** sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie **A** et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la catégorie **A** est égale à **2,632 années** et **4,003 années** pour les obligations de la catégorie **B**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

L'agence de notation Standard & Poors a confirmé en Octobre 2018 la note de la BTE de **B-/Stable/B**.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances portant gestion de l'année 2017, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**BTE 2019-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITALUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Les titres de capital de la BTE sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe 4 emprunts obligataires émis par la BTE cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BTE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITALUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BTE 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BTE s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BTE 2019-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « BTE 2019-1 » visée par le CMF en date du **03 octobre 2019** sous le **n°19/1030** et du document de référence « BTE 2019 » enregistré auprès du CMF en date du **03 octobre 2019** sous le **n°19-005**, des indicateurs d'activité de la BTE relatifs au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de la BTE, 5bis, Rue Mohamed Badra – 1002 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2019 de l'émetteur seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Les Ciments de Bizerte

Siège social : Baie de Sebra Bp 53 – 7000 Bizerte

Conformément à la réglementation en vigueur, les ventes des produits des Ciments de Bizerte ne peuvent être effectuées que pour les négociants en matériaux de construction (grossistes).

Pour le marché local, l'offre globale du secteur dépasse la demande. Les prix sont libres et chaque société du secteur adopte une politique commerciale basée sur des objectifs à atteindre. La politique d'intéressement pour certaines sociétés arrive jusqu'à accorder des ristournes sous forme de remise dès la première tonne sans obligation d'objectifs à atteindre.

Compte tenu du caractère concurrentiel du secteur, la S.C.B a toujours appliqué une politique commerciale claire approuvée par la commission des ventes et par tous les organes de gestion qui se base sur des objectifs à atteindre et ce dans un objectif de voir ses produits vendus non seulement dans la région de Bizerte mais les régions voisines principalement le Grand Tunis, Béja et Jendouba où la concurrence est rude avec le secteur privé.

Cette politique fixe une ristourne à servir en nature pour les clients qui atteignent les paliers de tonnages mensuels fixés et bénéficient à tous les négociants dont le nombre dépasse la vingtaine et qui remplissent les conditions de négociant.

La politique commerciale de la S.C.B est connue et est applicable à tous les négociants au même pied d'égalité. Le négociant doit faire ses achats au comptant ou les couvrir avec une caution bancaire délivrée par une Banque Tunisienne.

La S.C.B encourage le paiement au comptant (espèce ou chèque certifié) par la réduction de 1 D. à la tonne et ce pour assurer le financement de sa gestion courante et minimiser les risques de paiement. Cette mesure est aussi applicable à tous les négociants.

- Suite -

Devant l'interdiction de vendre aux revendeurs et aux particuliers, la Société des Ciments des Bizerte ne peut que suivre le secteur et vendre aux négociants conformément à la réglementation en vigueur. Quant aux modalités de ventes des négociants à leurs clients finaux, elle se déroule hors de l'enceinte de la S.C.B et chaque transporteur qui se présente aux services de la S.C.B doit être muni d'un bon de commande au nom du négociant pour l'enlèvement. Tout agissement en dehors de la déontologie ou la réglementation en vigueur du Ministère du Commerce demeure de la seule responsabilité des négociants qui les commettent.

La S.C.B a la traçabilité de toute opération de vente et sa politique commerciale se fait conformément aux procédures et respecte le principe de transparence et de traitement au même pied d'égalité pour tous ses clients.

La S.C.B condamne tout éventuel agissement douteux ou contraire à la loi de n'importe quel intervenant dans les opérations de vente de ciment.

Tous les organes de gestion de la S.C.B suivent de près la gestion courante de la société qui ne cesse de reprendre sur les plans techniques, commerciales et financiers.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

SOCIETE LAND'OR S.A

Société Anonyme au capital de 9 408 194 dinars divisé en 9 408 194 actions

Siège social : Bir Jedid 2054 Khelidia

RNE : 0496254Y

I- Renseignements relatifs à l'opération

1. Décision ayant autorisé l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société LAND'OR, réunie le **05 novembre 2019**, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 1 818 182 dinars en numéraire en vue de le porter de **9 408 194 dinars à 11 226 376 dinars** et ce, par l'émission de **1 818 182 actions nouvelles** d'une valeur nominale de 1 dinar chacune et d'une prime d'émission de 7,250 dinars (soit un prix d'émission de 8,250 dinars) et de supprimer les droits préférentiels de souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé que l'augmentation de capital sera réservée au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity Fund IV (MPEF IV). Elle a également conféré au Conseil d'Administration tous pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

2. Prix d'émission

Les actions nouvelles seront émises au prix de **8,250 dinars** chacune, soit **1 dinar** de valeur nominale et **7,250 dinars** de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

3. Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 05 novembre 2019 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription en réservant l'augmentation de capital au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity Fund IV (MPEF IV). En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit dudit souscripteur. Cette renonciation s'est traduite par la suppression des droits préférentiels de souscription.

4. Montant :

Le capital social sera augmenté d'un montant de **1 818 182 dinars** et sera porté de 9 408 194 dinars à 11 226 376 dinars par la création et l'émission de 1 818 182 actions nouvelles de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

5. Période de souscription :

La souscription des 1 818 182 actions nouvelles émises en numéraire est réservée à l'actionnaire sus-visé et ce du **20/11/2019 au 20/12/2019** avec possibilité de clôturer la souscription avant cette dernière date. Un avis de clôture de l'opération sera publié sur les bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

6. Etablissements domiciliaires :

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible en dinars tunisiens ouvert auprès de la Banque de Tunisie (BT), agence du siège, sous le numéro **05.903.0000500873650.84**.

7. Modalités et délais de livraison des titres :

La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la société LAND'OR, sur présentation du bulletin de souscription.

8. Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 1 818 182 actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2019**.

- Suite -

1. But de l'émission :

La société LAND'OR a décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Financer le programme de développement de la Société qui s'articule autour d'un axe principal à savoir le développement international,
- Assainir la structure financière de la Société par la restructuration de la dette à court terme.

2. Structure du capital avant et après augmentation de capital

Actionnaire	Nombre d'Actions et de droits de vote avant augmentation (1)	% de capital et des droits de vote avant augmentation	Nombre d'Actions et de droits de vote après augmentation	% de capital et des droits de vote après augmentation
LAND'OR HOLDING	6 485 487	68,93%	6 485 487	57,77%
MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND IV LLC	606 060	6,44%	2 424 242	21,59%
SLAH BEN TURKIA	312 669	3,32%	312 669	2,79%
CITIBANK NEW YORK P/C NORGES BANK.	276 996	2,94%	276 996	2,47%
ATTIJARI FCP CEA	114 917	1,22%	114 917	1,02%
HICHEM AYED	101 415	1,08%	101 415	0,90%
AFRICA PICKING FUND .	90 850	0,97%	90 850	0,81%
BAM P/C FCP BIAT EPA .	84 850	0,90%	84 850	0,76%
FCP VALEURS INSTITUTIONNEL .	70 000	0,74%	70 000	0,62%
RENE FRERY	48 675	0,52%	48 675	0,43%
Autres actionnaires <0,5%	1 216 275	12,93%	1 216 275	10,83%
Total	9 408 194	100,00%	11 226 376	100,00%

(1) Registre au 14/11/2019

I- Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**1. Droits attachés aux valeurs mobilières**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises. Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

2. Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

3. Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

- Suite -

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

1. Marché des titres

Les actions LAND'OR sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse. Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

2. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :

Les 1818182 actions nouvelles souscrites seront négociables sur la cote du marché alternatif de la bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire et de la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la BVMT et seront assimilées aux actions anciennes.

3. Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles seront prises en charge par Tunisie clearing sous le libellé «LAND'OR NS J 01/01/2019» et sous le code ISIN «TN0007510076»

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	187,428	187,448		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	127,965	127,987		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	108,077	108,091		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	113,502	113,525		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	112,144	112,162		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	107,880	107,904		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	108,644	108,661		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	44,806	44,812		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	30,220	31,230	31,229		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
10	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,589	16,592		
11	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	120,822	120,835		
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,156	1,156		
13	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	111,103	111,120		
14	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,979	10,981		
15	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	155,223	155,256		
16	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	11,076	11,077		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
17	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,731	1,733		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
18	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	60,621	60,628		
19	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	128,763	128,602		
20	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	112,186	111,628		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	134,802	134,531		
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	500,170	499,588		
23	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	128,895	128,479		
24	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	134,868	134,716		
25	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	130,151	130,116		
26	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	112,071	111,920		
27	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	107,578	107,027		
28	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	175,542	175,750		
29	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	96,774	96,535		
30	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	117,388	117,397		
31	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	167,741	167,409		
32	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	143,569	143,317		
33	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	103,848	104,049		
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,298	22,225		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
35	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2072,066	2074,775		
36	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	127,356	127,055		
37	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	164,010	163,736		
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	200,900	201,643		
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	17,752	17,591		
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,787	2,786		
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,460	2,458		
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	74,290	75,998		
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,177	1,174		
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,217	1,218		
45	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,165	1,167		
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,138	1,140		
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	120,778	120,111		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	131,720	131,603		
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1119,271	1128,354		
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	12,003	12,003		
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,185	10,148		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	92,249	91,939		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende Date de paiement	Montant	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL	
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,439	109,017	109,033
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	103,334	102,505	102,516
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	105,807	105,591	105,609
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	A TTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	103,871	104,071	104,088
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	105,483	105,839	105,859
58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,002	107,887	107,903
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	105,907	105,560	105,576
60	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	102,369	102,701	102,719
61	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	104,049	103,154	103,162
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	105,467	106,479	106,499
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	108,153	108,461	108,480
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,732	105,445	105,458
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,336	104,367	104,379
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	104,253	104,268
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIP	16/10/00	24/05/19	4,425	105,041	104,597	104,609
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	103,954	103,806	103,824
69	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	23/05/19	4,756	104,881	105,187	105,210
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,127	106,004	106,015
71	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	103,956	104,020	104,037
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	103,658	103,347	103,359
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,318	106,357	106,370
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,125	102,827	102,839

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	104,096	104,152	104,162
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	104,660	104,941	104,959
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	105,717	105,904	105,926
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	110,207	110,237
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	60,686	58,984	58,715
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	94,990	94,598
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,290	18,265
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	298,573	298,006
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2484,413	2309,981	2302,391
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	77,578	74,507	74,393
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	58,053	57,023	57,006
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	117,754	111,941	111,860
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,641	11,420	11,392
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	14,496	13,376	13,261
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,365	15,938	15,945
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	14,055	13,727	13,720
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	158,189	153,405	153,094
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	8,871	8,895	8,850
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	125,596	113,445	112,895
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	86,545	86,754
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	89,455	90,003
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	100,297	98,068	97,835
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	96,847	96,135
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	97,714	93,591	93,600
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	9,892	9,879
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	94,507	94,172
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	152,477	151,720
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	111,307	104,764	105,869
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	112,317	112,073	113,995
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	117,354	119,799
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	206,410	195,219	194,459
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	187,875	181,056	180,735
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	163,505	160,865	160,661
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,781	23,669
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	147,140	146,854
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	128,460	139,252	139,377
115	TUNISIAN EQUITY FUND ***	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	9549,089	En liquidation	En liquidation
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1047,449	1038,052	1033,622
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5956,682	5823,255	5784,131
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5259,834	5269,900	5267,738
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	91,894	90,668	90,904
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5058,269	5025,199
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,979	9,953
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	123,003	119,302	119,167
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 351,660	11 320,043

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse et le transfert au marché Hors-cote de la société «ELBENE INDUSTRIE SA », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
17. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
18. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
19. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
20. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
46. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
47. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
48. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
49. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
50. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
51. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
52. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
53. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
54. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
55. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
56. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
57. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

58. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
59.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
60.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
61.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
62. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
63.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
64. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
65.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
66.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
67.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
68.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
69.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
70.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
73.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
74.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
81.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
82.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
83.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
84.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
85.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
86.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
87.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
88.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
89.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
90.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
91. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
92.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
93.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

95. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM-Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
33	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
41	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
42	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
47	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

53	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
57	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
9	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
44	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
45	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguaia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SICAV AXIS TRESORERIE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **SICAV Axis Trésorerie** au 30 septembre 2019, qui font apparaître un actif net de **37.670.748** dinars pour un capital de **36.397.153** dinars et une valeur liquidative égale à **107,158** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois,

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 30 octobre 2019
Le Commissaire aux Comptes :
TUNISIE AUDIT & CONSEIL
Lamjed BEN MBAREK

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Portefeuille-titres	4.1.1	<u>24 150 550</u>	<u>23 452 657</u>	<u>24 361 347</u>
Tires des Organismes de Placement Collectif		1 783 586	1 619 751	1 511 252
Obligations et valeurs assimilées		22 366 964	21 832 906	22 850 095
Placements monétaires et disponibilités		<u>13 532 684</u>	<u>12 986 660</u>	<u>6 061 085</u>
Placements monétaires	4.1.2	5 979 533	10 585 968	5 944 436
Disponibilités		7 553 151	2 400 692	116 649
Autres Actifs	4.1.5	<u>51 333</u>	<u>45 280</u>	<u>29 851</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>37 734 567</u></u>	<u><u>36 484 597</u></u>	<u><u>30 452 283</u></u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	4.1.6	32 811	32 506	30 825
Autres créditeurs divers	4.1.7	31 008	32 882	35 929
TOTAL PASSIF		<u><u>63 819</u></u>	<u><u>65 388</u></u>	<u><u>66 754</u></u>
ACTIF NET				
Capital	4.1.8	36 397 153	35 273 031	29 119 004
Sommes distribuables		1 273 595	1 146 178	1 266 525
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(201)	217	178
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 273 796	1 145 961	1 266 347
ACTIF NET		<u><u>37 670 748</u></u>	<u><u>36 419 209</u></u>	<u><u>30 385 529</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>37 734 567</u></u>	<u><u>36 484 597</u></u>	<u><u>30 452 283</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	273 751	920 443	296 558	937 755	1 249 491
Revenus des obligations et valeurs assimilées		273 751	874 021	296 558	873 939	1 185 675
Dividende		-	46 422	-	63 816	63 816
Revenus des placements monétaires	4.2.2	149 122	282 399	209 614	561 991	709 492
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		422 873	1 202 842	506 172	1 499 746	1 958 983
Charges de gestion des placements	4.2.3	(70 751)	(197 964)	(88 949)	(260 061)	(339 810)
REVENU NET DES PLACEMENTS		352 122	1 004 878	417 223	1 239 685	1 619 173
Autres charges	4.2.4	(13 655)	(41 392)	(15 726)	(49 742)	(63 158)
RESULTAT D'EXPLOITATION		338 467	963 486	401 497	1 189 943	1 556 015
Régularisation du résultat d'exploitation		304 556	310 310	(11 507)	(43 982)	(289 668)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		643 023	1 273 796	389 990	1 145 961	1 266 347
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(304 556)	(310 310)	11 507	43 982	289 668
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		22 739	23 412	21 481	7 668	36 796
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		568	(12 160)	160	(8 423)	(15 678)
Frais de négociation de titres		(87)	(572)	(101)	(740)	(1 434)
RESULTAT DE LA PERIODE		361 687	974 166	423 037	1 188 448	1 575 699

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	période du 01/01/ au 31/12/2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	361 687	974 166	423 037	1 188 448	1 575 699
Résultat d'exploitation	338 467	963 486	401 497	1 189 943	1 556 015
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	22 739	23 412	21 481	7 668	36 796
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	568	(12 160)	160	(8 423)	(15 678)
Frais de négociation de titres	(87)	(572)	(101)	(740)	(1 434)
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	-	(975 561)	-	(1 204 189)	(1 204 189)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	10 265 532	7 286 614	595 616	(4 627 851)	(11 048 782)
Souscriptions					
- Capital	23 714 297	46 790 978	16 822 384	49 807 492	62 812 824
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	(7 529)	(341)	835
- Régularisation des sommes distribuables	709 510	1 665 032	438 559	1 691 359	2 155 882
Rachats					
- Capital	(13 753 266)	(39 523 509)	(16 213 625)	(54 104 288)	(73 282 767)
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	5 889	(2 190)	(5 426)
- Régularisation des sommes distribuables	(405 009)	(1 645 887)	(450 062)	(2 019 883)	(2 730 130)
VARIATION DE L'ACTIF NET	10 627 219	7 285 219	1 018 653	(4 643 592)	(10 677 272)
ACTIF NET					
En début de période	27 043 530	30 385 529	35 400 556	41 062 801	41 062 801
En fin de période	37 670 748	37 670 748	36 419 209	36 419 209	30 385 529
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	255 371	281 306	335 089	382 504	382 504
En fin de période	351 541	351 541	340 973	340 973	281 306
VALEUR LIQUIDATIVE	107,158	107,158	106,809	106,809	108,015
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,72%	4,51%	4,37%	4,17%	4,24%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2011-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2019.

Au 30 septembre 2019, La société SICAV AXIS TRESORERIE ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

Le portefeuille-titres est arrêté à 24 150 550 dinars au 30 septembre 2019, détaillé comme suit :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentiel
Obligations & valeurs assimilées			21 641 623	22 366 964	59,37%	725 341
Obligations			12 094 066	12 421 224	32,97%	327 159
AB 2011-1_10A_26092011		10000	200 000	200 133	0,531%	133
AB SUB2016-1_7A_7.5%_21/11		10000	1 000 000	1 051 616	2,792%	51 616
AB2008_20A_21/05		3000	135 000	137 747	0,366%	2 747
AB09/B_15A_30/09		5000	166 500	166 531	0,442%	31
AB2010_15A_31/08		7000	279 790	281 383	0,747%	1 593
AB2010_15A_31/08		3000	119 790	120 475	0,320%	685
AB2017_5A_30/04		10000	597 000	612 366	1,626%	15 366
AMEN BANK 2014-5A-7.35%		1500	30 000	31 044	0,082%	1 044
ATBSUB17/A_7A_15/03		15000	1 500 000	1 562 977	4,149%	62 977
ATBSUB17/A_7A_15/03		1000	100 000	104 198	0,277%	4 198
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013		1000	20 000	20 482	0,054%	482
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05		3000	120 000	122 603	0,325%	2 603
ATL2016-1_5A_7.5%_270616		5000	200 000	203 148	0,539%	3 148
ATL2018-1_7A_8.5%_170718		5000	500 000	507 060	1,346%	7 060
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN		4000	160 000	163 033	0,433%	3 033
ATTIJ_BANK_2017_SUB_5A_31/05		20000	1 200 000	1 223 874	3,249%	23 874
ATTIJ_LEAS_2018-1_5A_8,2%_15/06		2000	160 000	163 097	0,433%	3 097
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A		15000	300 000	308 073	0,818%	8 073
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A		5000	100 000	102 691	0,273%	2 691
BH09/B_15A_31/12		5000	230 500	237 837	0,631%	7 337
BHSUB2015_7.5%_7A		300	17 730	18 130	0,048%	400
BHSUB2015_7.5%_7A		1800	106 920	109 256	0,290%	2 336
BHSUB2015_7.5%_7A		6000	360 000	367 377	0,975%	7 377
BHSUB2015_7.5%_7A		3500	210 000	214 303	0,569%	4 303
BHSUB2016-1_7.4%_5A		5000	200 000	204 788	0,544%	4 788
BTK2012-1_7A_15/11		3000	42 806	44 756	0,119%	1 951
BTK2014-1_7.35%_5A		3000	60 000	62 803	0,167%	2 803
CIL 2018/1_5A_10.6%_17/01		1500	150 000	158 956	0,422%	8 956
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%		32	1 910	1 944	0,005%	34
HL 2015-01 7A-7.85%		2000	120 000	123 171	0,327%	3 171
HL 2015-01 7A-7.85%		2000	120 000	123 171	0,327%	3 171
HL 2016-01 5A-7.65%		5000	200 000	203 177	0,539%	3 177
HL 2018-01 5A-8.3%		2000	160 000	163 657	0,434%	3 657

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
M.LEASING 2012_7A_6.5%		2000	40 000	41 282	0,110%	1 282
STB08/2_16A_18/02		10000	375 000	387 021	1,027%	12 021
TL2014-2_5_7.55%		2000	40 000	41 920	0,111%	1 920
TLSUB_2018_TMM+3%_17/01		4600	460 000	488 502	1,297%	28 502
UIB09/1_15A_17/07		38000	1 265 400	1 276 961	3,390%	11 561
UIB09/1_20A_17/07		3000	150 000	151 458	0,402%	1 458
UIB09/1_20A_17/07C		2700	135 000	136 312	0,362%	1 312
UIB2011-1_20A_26082011		5600	334 320	335 999	0,892%	1 679
UIBSUB2016_7.4%_5A		3000	176 400	184 897	0,491%	8 497
UIBSUB2016_7.5%_7A_060117		2500	250 000	261 014	0,693%	11 014
Bons du trésor assimilables			9 547 558	9 945 740	26,40%	398 182
BTA 5.5% FÉV 2020		2500	2 475 500	2 545 827	6,758%	70 327
BTA 5.6 AOUT 2022		200	195 840	200 107	0,531%	4 267
BTA 5.6 AOUT 2022		300	292 560	299 852	0,796%	7 292
BTA 5.6 AOUT 2022		500	485 600	499 238	1,325%	13 638
BTA 5.6 AOUT 2022		200	192 120	199 129	0,529%	7 009
BTA 5.6 AOUT 2022		200	191 920	199 077	0,528%	7 157
BTA 5.6 AOUT 2022		200	191 720	199 025	0,528%	7 305
BTA 6% AVRIL 2024		500	484 000	503 537	1,337%	19 537
BTA 6% AVRIL 2024		50	48 405	50 354	0,134%	1 949
BTA 6% JUIN 2021		300	294 000	301 746	0,801%	7 746
BTA 6% JUIN 2021		205	201 618	206 275	0,548%	4 658
BTA 6% JUIN 2023		100	95 950	98 649	0,262%	2 699
BTA 6.3% MARS 2026		500	431 100	445 301	1,182%	14 201
BTA 6.3% OCT 2026		3850	3 715 635	3 943 374	10,468%	227 739
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)		150	154 515	154 918	0,411%	403
BTA 6% AVRIL 2023 (8ANS)		100	97 075	99 329	0,264%	2 254
Titres OPCVM			1 771 099	1 783 586	4,73%	12 488
MCP SAFE FUND		1370	160 538	164 647	0,437%	4 109
FCP AXIS AAA		5892	609 292	610 340	1,620%	1 049
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV		9620	1 001 269	1 008 599	2,677%	7 330
TOTAL			23 412 722	24 150 550	64,11%	737 829
Pourcentage par rapport à l'actif					64,00%	

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 5 979 533 dinars au 30 septembre 2019, réparti comme suit :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% Actif net	Intérêts courus
Certificats de dépôt		5 973 568	5 979 533	15,87%	5 964
CD ATTIJ BANK_1M_8.5%_20J_16102019		996 240	997 180	2,65%	940
CD_BIAT_2.5M_8.58%_20J_16102019		2 490 512	2 492 884	6,62%	2 372
CD_BT_0.5M_9.83%_30J_30102019		496 750	496 858	1,32%	108
CD_BTE_1.5M_9.5%_20J_16102019		1 493 700	1 495 275	3,97%	1 575
CD_UFACT_0.5M_11%_30J_23102019		496 367	497 336	1,32%	969
Total		5 973 568	5 979 533	15,87%	5 964
Pourcentage par rapport à l'actif				15,86%	

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 30 septembre 2019, le ratio susvisé s'élève à 20.02%

4.1.4. Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 septembre 2019 une valeur comptable de 30 130 083 DT, soit 79,85% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM		
ETAT	1 944	9 945 740		9 947 684	26,36%
AB	2 601 296			2 601 296	6,90%
ATB	1 667 176			1 667 176	4,42%
ATL	853 292			853 292	2,26%
ATTIJARI BANK	1 223 874			1 223 874	3,63%
ATTIJARI LEASING	736 895			736 895	1,95%
BH	1 151 690			1 151 690	3,05%
			997 180	997 180	2,94%

BTE				1 495 275	1 495 275	3,96%
BIAT				2 492 884	2 492 884	6,61%
BT				496 858	496 858	1,32%
UNIFACTOR				497 336	497 336	1,32%
BTK	107 559				107 559	0,29%
ML	41 282				41 282	0,11%
CIL	158 956				158 956	0,42%
HL	613 176				613 176	1,63%
MCP SAFE FUND			164 647		164 647	0,44%
FCP AXIS AAA			610 340		610 340	1,62%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV			1 008 599		1 008 599	2,67%
STB	387 021				387 021	1,03%
TL	530 422				530 422	1,41%
UIB	2 346 642				2 346 642	6,22%
Total	12 421 224	9 945 740	1 783 586	5 979 533	30 130 083	79,85%

4.1.5. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à 51 333 DT contre 45 280 DT au 30/09/2018 et se détaille comme suit :

	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	51 333	45 280	29 851
Total	51 333	45 280	29 851

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à 32 811 DT contre 32 506 DT au 30/09/2018 et se détaille comme suit :

	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Rémunération du dépositaire	4 483	4 484	5 984
Rémunération du gestionnaire	28 328	28 022	24 841
Total	32 811	32 506	30 825

4.1.7. Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à 31 008 DT contre 32 882 DT au 30/09/2018 et se détaille comme suit :

	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Commissaire aux comptes	9 706	11 064	13 042
Etat retenue à la source	5 802	5 801	5 802
CMF	4 035	4 001	3 648
Jetons de présence	4 238	3 740	5 000
Publications	1 650	2 729	2 860
Retenue à la source sur BTA	4 991	4 991	4 991
TCL	566	536	566
Autres créiteurs divers	20	20	20
Total	31 008	32 882	35 929

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 30-06-2019

Montant	26 412 903
Nombre de titres	255 371
Nombre d'actionnaires	493

Souscriptions réalisées

Montant	23 714 297
Nombre de titres émis	228 966
Nombre d'actionnaires nouveaux	28

Rachats effectués

Montant	(13 753 266)
Nombre de titres rachetés	132 796
Nombre d'actionnaires sortants	23

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	22 739
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	568
Frais de négociation de titres	(87)

Capital au 30-09-2019

Montant	36 397 153
Nombre de titres	351 541
Nombre d'actionnaires	498

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 30/09/2019 à 920 443 DT contre 937 755 DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Revenus des obligations et titres émis par le trésor					
Revenus des BTA	84 703	249 069	94 127	282 655	376 563
Revenus des obligations	189 048	624 952	202 431	591 284	809 112
Revenus des titres OPCVM					
Dividendes	-	46 422	-	63 816	63 816
TOTAL	273 751	920 443	296 558	937 755	1 249 491

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 30/09/2019 à 282 399 dinars contre 561 991 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Revenus des certificats de dépôt	13 515	78 081	71 534	251 718	308 469
Revenus dépôts à terme	106 307	152 343	35 691	102 836	142 665
Revenus compte courant rémunéré	29 300	51 975	26 458	76 557	105 275
Revenus des prises en pension	-	-	75 931	130 880	153 083
TOTAL	149 122	282 399	209 614	561 991	709 492

4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 30/09/2019 à 197 964 dinars contre 260 061 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	69 251	193 514	87 449	255 611	333 860
Rémunération du dépositaire	1 500	4 450	1 500	4 450	5 950
TOTAL	70 751	197 964	88 949	260 061	339 810

4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2019 au 30/09/2019 à 41 392 DT contre 49 742 DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Rémunération du commissaire aux comptes	2 421	8 394	1 978	8 944	10 922
Redevances du CMF	7 695	21 502	9 717	28 401	37 096
TCL	791	2 241	908	2 816	3 747

Frais de publicité	1 667	4 906	1 513	4 590	4 590
Charge diverse	1 081	4 149	1 610	4 754	6 566
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	-	-	237	237
Contribution social de solidarité	-	200	-	-	-
TOTAL	13 655	41 392	15 726	49 742	63 158

5. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE :

5.1. *Rémunération du dépositaire*

La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5950 TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV

5.2. *Rémunération du gestionnaire*

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion et calculé en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

ARABIA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « ARABIA SICAV » pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 5.427.264 DT et un résultat déficitaire de la période de - 192.681 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société ARABIA SICAV, comprenant le bilan au 30 Septembre 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société ARABIA SICAV arrêtés au 30 Septembre 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi liquidités représentent au 30 Septembre 2019, 21,78% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 1,78% au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 29 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes :
FMBZ - KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU

BILAN
ARRETE AU 30/09/2019
(Exprimé en dinars)

ACTIF	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	4 202 917	4 707 654	4 599 060
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3 677 408	4 376 201	3 998 850
b- Obligations et valeurs assimilées	525 509	331 453	600 210
AC2- Placements monétaires et disponibilités	1 182 279	1 163 648	1 040 870
a- Placements monétaires	-	-	-
b- Disponibilités	1 182 279	1 163 648	1 040 870
AC3- Créances d'exploitation	42 068	137 535	189 106
AC4- Autres actifs	-	-	-
TOTAL ACTIF	5 427 264	6 008 837	5 829 035
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	9 566	9 953	11 318
PA2- Autres créditeurs divers	43 563	43 487	74 527
TOTAL PASSIF	53 129	53 440	85 845
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	5 245 513	5 873 908	5 666 409
CP2- Sommes distribuables	128 622	81 489	76 781
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	68	93	93
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	128 554	81 396	76 688
ACTIF NET	5 374 135	5 955 396	5 743 190
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	5 427 264	6 008 837	5 829 035

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30/09/2019
(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/07/2019</u> <u>Au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2019</u> <u>Au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>Du</u> <u>01/07/2018</u> <u>Au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2018</u> <u>Au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2018</u> <u>Au</u> <u>31/12/2018</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	51 931	168 207	85 310	126 148	133 014
a- Dividendes	42 169	137 497	79 743	111 719	111 719
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	9 762	30 710	5 568	14 430	21 296
PR 2- Revenus des placements monétaires	13 433	36 339	16 472	36 098	52 307
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	65 364	204 546	101 782	162 247	185 321
CH 1- Charges de gestion des placements	17 888	53 650	19 985	57 412	75 929
REVENU NET DES PLACEMENTS	47 475	150 895	81 797	104 835	109 392
PR 3- Autres produits	3 225	7 316	3 721	8 397	9 124
CH 2- Autres charges	9 395	29 720	10 236	31 838	41 831
RESULTAT D'EXPLOITATION	41 305	128 491	75 281	81 393	76 686
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-	63	-	2	2
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	41 305	128 554	75 281	81 396	76 688
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	(63)	-	(2)	(2)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(263 045)	(487 691)	(275 924)	11 937	15 214
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	76 524	172 830	(18 454)	265 131	58 813
Frais de négociation de titres	(1 177)	(6 311)	(3 823)	(10 272)	(14 731)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	(146 393)	(192 681)	(222 919)	348 189	135 982

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 30/09/2019
(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/07/2019</u> <u>Au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2019</u> <u>Au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>Du</u> <u>01/07/2018</u> <u>Au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2018</u> <u>Au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2018</u> <u>Au</u> <u>31/12/2018</u>
AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
a- Résultat d 'Exploitation	41 305	128 491	75 281	81 393	76 686
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(263 045)	(487 691)	(275 924)	11 937	15 214
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	76 524	172 830	(18 454)	265 131	58 813
d- Frais de négociation de titres	(1 177)	(6 311)	(3 823)	(10 272)	(14 731)
AN 2- DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(75 313)	-	(54 607)	(54 607)
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					
a- Souscriptions					
- Capital	-	-	-	60	60
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	35	35
- Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	3	3
- Droits d'entrée	-	-	-	1	1
b- Rachats					
- Capital	-	(103 458)	-	(6 649)	(6 649)
- Régularisation des sommes non distribuables	-	3 734	-	(107)	(107)
- Régularisation des sommes distribuables	-	(1 338)	-	(65)	(65)
- Droit de sortie	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(146 393)	(369 055)	(222 919)	286 858	74 652
AN 4- ACTIF NET					
a- en début de période	5 520 529	5 743 190	6 178 316	5 668 538	5 668 538
b- en fin de période	5 374 135	5 374 135	5 955 396	5 955 396	5 743 190
AN 5- NOMBRE D' ACTIONS					
a- en début de période	91 957	93 666	93 666	93 776	93 776
b- en fin de période	91 957	91 957	93 666	93 666	93 666
VALEUR LIQUIDATIVE	58,442	58,442	63,581	63,581	61,316
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	(2,65%)	(3,35%)	(3,61%)	6,15%	2,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2019

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de distribution régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

ARABIA SICAV est gérée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire de la SICAV

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-09-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/09/2019 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 30/09/2019

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Conformément aux normes Comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au cout amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est approprié.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 30 Septembre 2019 au cout amorti.

3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à 4 202 917 DT contre 4 599 060 DT au 31/12/2018, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Ti tre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :		4 406 403	3 677 408	67,76%	
<u>Actions et droits rattachés :</u>		<u>4 166 403</u>	<u>3 411 111</u>	<u>62,85%</u>	
ATL NS 19	120 000	252 000	184 800	3,41%	0,48%
BIAT	1 010	98 668	113 121	2,08%	0,01%
CEREALIS	47 719	197 254	224 279	4,13%	0,98%
CIMENT DE BIZERTE	223 354	916 365	223 354	4,12%	0,51%
LANDOR	36 642	316 156	292 660	5,39%	0,76%
MONOPRIX	48 000	596 339	370 128	6,82%	0,24%
OTH	2 297	16 739	32 794	0,60%	0,00%
PGH	15 358	192 798	191 975	3,54%	0,01%
SAH	35 000	331 211	409 325	7,54%	0,06%
SANIMED	4 985	9 172	9 322	0,17%	0,04%
MEUBLE INTERIEUR	28 000	132 364	108 640	2,00%	0,60%
SFBT	15 800	263 568	300 137	5,53%	0,01%
SOTEMAIL	112 751	249 840	264 965	4,88%	0,43%
SOTUVER	11 600	82 330	107 126	1,97%	0,04%
TELNET	11 427	89 644	88 548	1,63%	0,10%
TPR	43 600	148 790	211 460	3,90%	0,09%
TUVAL	16 425	262 720	268 877	4,95%	0,41%
UNIMED	1 000	10 445	9 600	0,18%	0,00%
<u>Titre OPCVM</u>		<u>240 000</u>	<u>266 298</u>	<u>4,91%</u>	
FCP MOUASSASSET	240	240 000	266 298	4,91%	0,60%
OBLIGATIONS DE SOCIETES :		507 200	525 509	9,68%	
ATB 2007/1 Cat D	3 600	187 200	192 243	3,54%	0,72%
ATB SUB 2017	3 000	270 000	281 395	5,18%	0,60%
ATL 2014/3	500	10 000	10 390	0,19%	0,13%
ATL 2015/2 C	500	40 000	41 481	0,76%	0,07%
TOTAL		4 913 603	4 202 917	77,44%	

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2019 à 1 182 279 DT contre 1 040 870 DT au 31-12-2018, et se détaille ainsi :

	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Disponibilités	1 182 279	1 163 648	1 040 870
TOTAL	1 182 279	1 163 648	1 040 870

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Vente Actions	42 068	137 535	186 533
Retenue à la source/achat Obligations	-	-	2 573
Créance CDS Billets de trésorerie	172 500	200 833	198 333
Provision /créance CDS	(172 500)	(200 833)	(198 333)
TOTAL	42 068	137 535	189 106

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Rémunération à payer au gestionnaire	5 115	5 514	5 368
Rémunération à payer au dépositaire	4 451	4 439	5 950
TOTAL	9 566	9 953	11 318

PA2- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 43 563 DT au 30-09-2019 contre 74 527 DT au 31-12-2018 et se détaille ainsi :

	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Achat Actions	-	-	26 639
Frais transactions	3 142	3 633	191
Redevance CMF	430	463	451
Honoraires Commissaires aux comptes	10 647	10 647	14 235
Frais publications	388	292	593
Jetons de présence	11 259	10 611	15 000
Retenue à la source	1 842	1 994	1 496
TCL	163	155	229
Dividendes à payer	14 556	14 556	14 556
Divers	1 136	1 136	1 136
TOTAL	43 563	43 487	74 527

CP1-	Le capital
-------------	-------------------

Les mouvements sur le capital au cours du 3ième trimestre de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2019	
Montant	5 433 211
Nombre de titres	91 957
Nombre d'actionnaires	21

Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre d'actionnaires nouveaux	-

Rachats effectués	
Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres effets /capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	76 524
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(263 045)
Régularisation des sommes non distribuables	-
Frais de négociation de titre	(1 177)
Droit d'entrée	-

Capital au 30/09/2019	
Montant	5 245 513
Nombre de titres	91 957
Nombre d'actionnaires	21

CP2-	Sommes distribuables
-------------	-----------------------------

	Du 01/01/2019	Du 01/01/2018	Du 01/01/2018
	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018	Au 31/12/2018
Sommes distribuables de l'exercice en cours	128 554	81 396	76 688
Sommes distribuables des exercices antérieurs	68	93	93
Sommes distribuables	128 622	81 489	76 781

PR1-	Revenus du portefeuille-titres
-------------	---------------------------------------

Du 01-01-2019 au 30-09-2019, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 168 207 DT contre 126 148 DT du 01-01-2018 au 30-09-2018 ;

	Du 01/07/2019	Du 01/01/2019	Du 01/07/2018	Du 01/01/2018	Du 01/01/2018
	Au 30/09/2019	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018	Au 30/09/2018	Au 31/12/2018
Revenus des Actions	42 169	137 497	79 743	111 719	111 719
Revenus des obligations	9 762	30 710	5 568	14 430	21 296
TOTAL	51 931	168 207	85 310	126 148	133 014

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 36 339 DT du 01-01-2019 au 30-09-2019 et se détaillent comme suit :

	Du 01/07/2019 Au 30/09/2019	Du 01/01/2019 Au 30/09/2019	Du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Intérêts sur comptes de dépôts	13 433	36 339	16 472	36 098	52 307
TOTAL	13 433	36 339	16 472	36 098	52 307

PR3- Autres produits

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 30-09-2019 à 172 500 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours du 3ième trimestre de l'exercice 2019, ARABIA SICAV a perçu 3 225 DT d'intérêts.

CH1- Charges de gestion des Placements	Du 01/07/2019 Au 30/09/2019	Du 01/01/2019 Au 30/09/2019	Du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
	Rémunération du gestionnaire				
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.					
La rémunération de l'AFC	16 388	49 199	18 475	52 973	69 979
Rémunération du dépositaire					
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014					
La rémunération de l'ATB	1 500	4 451	1 511	4 439	5 950
TOTAL	17 888	53 650	19 985	57 412	75 929

CH2- AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/07/2019 Au 30/09/2019	Du 01/01/2019 Au 30/09/2019	Du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
	Redevance CMF	1 377	4 134	1 552	4 451
Commissaire aux comptes	3 588	12 162	3 588	12 060	15 648
Publicité et publication	302	895	302	995	1 296
Services bancaires	7	30	5	24	37
Timbre fiscal	3	10	5	14	15
Jetons de présence	3 780	11 259	4 389	13 115	17 503
TCL	338	1 031	396	1 180	1 451
Autres impôts	-	200	-	-	-
TOTAL	9 395	29 720	10 236	31 838	41 831

5- AUTRES INFORMATIONS	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Données par actions			
Revenus des placements	2,224	1,732	1,979
Charges de gestion des placements	0,583	0,613	0,811
Revenu net des placements	1,641	1,119	1,168
Autres charges	0,323	0,340	0,447
Autres produits	0,080	0,090	0,097
Résultat d'exploitation	1,397	0,869	0,819
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	0,000	0,000
Sommes distribuables de la période	1,398	0,869	0,819
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	(0,001)	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	(0,069)	(0,110)	(0,157)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	(5,303)	0,127	0,162
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,879	2,831	0,628
Résultat net de la période	(2,095)	3,717	1,452

Nombre d'Actions	91 957	93 666	93 666
Valeur liquidative	58,442	63,581	61,316

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2019

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 44.561.699, un actif net de D : 43.538.423 et un bénéfice de la période de D : 674.072.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les disponibilités représentent au 30 Septembre 2019, 22,47% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 29 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2019
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	<u>25 203 351,987</u>	<u>30 398 993,493</u>	<u>28 887 755,771</u>
Obligations et valeurs assimilées		25 113 237,952	29 313 046,271	28 800 865,671
Titres OPCVM		90 114,035	1 085 947,222	86 890,100
Placements monétaires et disponibilités		<u>19 355 955,408</u>	<u>16 272 231,855</u>	<u>23 202 707,377</u>
Placements monétaires	5	9 343 090,456	6 451 008,530	9 439 747,893
Disponibilités		10 012 864,952	9 821 223,325	13 762 959,484
Créances d'exploitation	6	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>	<u>18 559,622</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>44 561 698,735</u></u>	<u><u>46 673 616,688</u></u>	<u><u>52 109 022,770</u></u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	63 953,132	58 631,899	59 744,213
Autres créditeurs divers	8	959 322,887	856 395,371	686 154,899
TOTAL PASSIF		<u>1 023 276,019</u>	<u>915 027,270</u>	<u>745 899,112</u>
ACTIF NET				
Capital	9	41 565 401,423	44 047 046,517	48 752 721,032
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		304,914	62,086	68,707
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 972 716,379	1 711 480,815	2 610 333,919
ACTIF NET		<u>43 538 422,716</u>	<u>45 758 589,418</u>	<u>51 363 123,658</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>44 561 698,735</u></u>	<u><u>46 673 616,688</u></u>	<u><u>52 109 022,770</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

Note	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres					
10	392 568,454	1 211 048,822	438 346,560	1 316 819,423	1 749 095,080
Revenus des obligations et valeurs assimilées	392 568,454	1 211 048,822	438 346,560	1 313 623,878	1 745 899,535
Revenus des titres OPCVM	-	-	-	3 195,545	3 195,545
Revenus des placements monétaires					
11	352 134,198	1 041 029,083	269 916,490	761 358,232	1 077 430,929
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	744 702,652	2 252 077,905	708 263,050	2 078 177,655	2 826 526,009
Charges de gestion des placements					
12	(53 953,132)	(175 960,664)	(58 631,899)	(192 592,283)	(252 336,496)
REVENU NET DES PLACEMENTS	690 749,520	2 076 117,241	649 631,151	1 885 585,372	2 574 189,513
Autres charges					
13	(20 217,061)	(61 623,710)	(22 463,321)	(63 947,324)	(87 597,278)
RESULTAT D'EXPLOITATION	670 532,459	2 014 493,531	627 167,830	1 821 638,048	2 486 592,235
Régularisation du résultat d'exploitation	44 494,929	(41 777,152)	(41 821,713)	(110 157,233)	123 741,684
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	715 027,388	1 972 716,379	585 346,117	1 711 480,815	2 610 333,919
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(44 494,929)	41 777,152	41 821,713	110 157,233	(123 741,684)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3 539,655	10 268,507	3 284,145	6 537,726	9 894,514
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	-	-	450,119
RESULTAT DE LA PERIODE	674 072,114	2 024 762,038	630 451,975	1 828 175,774	2 496 936,868

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	674 072,114	2 024 762,038	630 451,975	1 828 175,774	2 496 936,868
Résultat d'exploitation	670 532,459	2 014 493,531	627 167,830	1 821 638,048	2 486 592,235
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3 539,655	10 268,507	3 284,145	6 537,726	9 894,514
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	-	-	450,119
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(1 875 823,272)	-	(1 610 743,732)	(1 610 743,732)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 264 949,507	(7 973 639,708)	(1 140 998,124)	(1 930 386,073)	3 005 387,073
Souscriptions					
- Capital	10 569 667,981	27 216 543,444	5 067 496,601	32 172 388,746	47 000 971,958
- Régularisation des sommes non distribuables	1 982,713	3 325,127	394,654	2 159,574	4 812,199
- Régularisation des sommes distribuables	391 570,930	933 039,689	149 294,444	1 029 883,266	1 732 342,745
Rachats					
- Capital	(9 349 463,107)	(34 413 965,934)	(6 166 533,597)	(33 653 851,204)	(43 781 454,542)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 741,963)	(3 490,753)	(532,517)	(2 792,383)	(4 557,274)
- Régularisation des sommes distribuables	(347 067,047)	(1 709 091,281)	(191 117,709)	(1 478 174,072)	(1 946 728,013)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 939 021,621	(7 824 700,942)	(510 546,149)	(1 712 954,031)	3 891 580,209
ACTIF NET					
En début de période	41 599 401,095	51 363 123,658	46 269 135,567	47 471 543,449	47 471 543,449
En fin de période	43 538 422,716	43 538 422,716	45 758 589,418	45 758 589,418	51 363 123,658
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	392 903	474 899	439 805	443 531	443 531
En fin de période	404 789	404 789	429 097	429 097	474 899
VALEUR LIQUIDATIVE	107,558	107,558	106,639	106,639	108,156
TAUX DE RENDEMENT	1,59%	4,53%	1,36%	3,74%	5,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2019 à D : 25.203.351,987 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		24 351 448,500	25 113 237,952	57,68%
Obligations de sociétés		21 773 128,500	22 487 954,135	51,65%
AMEN BANK ES 2017	5 000	300 000,000	307 472,000	0,71%
AMEN BANK ES 2009	10 000	333 000,000	333 040,000	0,76%
AMEN BANK ES 2010	10 000	399 700,000	401 828,000	0,92%
AMEN BANK ES 2012	20 000	600 000,000	601 632,000	1,38%
AMEN BANK ES 2016	16 000	960 000,000	1 008 896,000	2,32%
ATB SUB 2017	30 000	3 000 000,000	3 125 952,000	7,18%
ATL 2013-1 TF	3 000	60 000,000	61 444,800	0,14%
ATL 2013-1 TV	2 000	40 000,000	41 339,200	0,09%
ATL 2015-2 A	10 000	400 000,000	414 336,000	0,95%
ATL 2016-1 A	10 000	400 000,000	406 296,000	0,93%
ATL 2017-1 A	10 000	600 000,000	619 800,000	1,42%
ATL 2017 SUB	2 000	200 000,000	212 120,000	0,49%
ATL 2017-2 B	2 500	200 000,000	209 222,000	0,48%
ATL 2017-2 C	2 500	250 000,000	259 296,000	0,60%
ATL 2018 -1 B	2 500	200 000,000	203 240,000	0,47%
ATL 2019-1 CA	7 000	700 000,000	700 000,000	1,61%
ATTIJARI BANK SUB 2017	5 000	300 000,000	305 968,000	0,70%
ATTIJARI LEAS 2016-1	15 000	900 000,000	922 689,000	2,12%
ATTIJARI BANK SUB 2015	15 000	600 000,000	632 700,000	1,45%
ATTIJARI LEAS 2019-1	7 000	700 000,000	717 840,600	1,65%
BH 2009	20 000	922 000,000	968 256,000	2,22%
BH 2016-1	10 000	400 000,000	409 576,000	0,94%
BH 2019-1	5 000	500 000,000	519 940,000	1,19%
BNA 2009	10 000	333 000,000	339 920,000	0,78%
BTE 2010	20 000	200 000,000	200 512,000	0,46%
BTE 2016	5 000	300 000,000	312 116,000	0,72%
BTK 2009 C	5 000	199 850,000	207 790,000	0,48%
BTK 2012-1 B	1 650	23 578,500	24 619,980	0,06%
CIL 2015/2	15 000	600 000,000	633 804,000	1,46%
CIL 2016/1	12 000	480 000,000	490 857,600	1,13%
CIL 2016-2	17 000	1 020 000,000	1 058 229,600	2,43%
CIL 2017/1	3 000	180 000,000	182 870,400	0,42%
TL SUB 2016	3 000	180 000,000	186 398,400	0,43%
TL 2015-2 A	13 500	540 000,000	558 684,000	1,28%
TL 2015-2 B	5 000	400 000,000	414 296,000	0,95%
TL 2016-1	5 000	400 000,000	412 128,000	0,95%
TL 2017-1	8 000	480 000,000	489 190,400	1,12%

TL 2017-2 B	10 000	1 000 000,000	1 042 232,000	2,39%
TL 2018 SUB A	2 500	250 000,000	264 440,000	0,61%
TL 2018 SUB B	2 500	250 000,000	264 862,000	0,61%
UBCI 2013	3 000	60 000,000	61 096,800	0,14%
UIB 2009/1 B	20 000	666 000,000	672 080,000	1,54%
UIB 2011/1 A	15 500	310 000,000	312 083,200	0,72%
UIB SUB 2016	15 600	936 000,000	976 860,155	2,24%
Bons du trésor assimilables		2 578 320,000	2 625 283,817	6,03%
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	627 634,969	1,44%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	986 815,372	2,27%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	1 010 833,476	2,32%
Titre OPCVM		87 113,752	90 114,035	0,21%
FINA O SICAV	835	87 113,752	90 114,035	0,21%
Total		24 438 562,252	25 203 351,987	57,89%
Total par rapport au total des actifs			56,56%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2019 à D : 9.343.090,456 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% Actif net
<u>Certificats de dépôt</u>	9 274 240,989	9 343 090,456	21,46%
Certificat de dépôt BTE au 13/11/2019 à 10,86% 90 jours	1 468 366,478	1 484 675,239	3,41%
Certificat de dépôt UIB au 25/11/2019 à 9,83% 90 jours	1 471 217,334	1 482 244,980	3,40%
Certificat de dépôt BTE au 04/12/2019 à 10,83% 90 jours	978 910,985	984 888,284	2,26%
Certificat de dépôt BNA au 05/12/2019 à 10,58% 100 jours	1 954 320,255	1 970 008,477	4,52%
Certificat de dépôt BTE au 18/12/2019 à 10,83% 90 jours	978 910,985	981 658,386	2,25%
Certificat de dépôt CIL au 24/12/2019 à 11,03% 90 jours	1 467 797,971	1 469 890,908	3,38%
Certificat de dépôt ENDA au 27/01/2020 à 12% 180 jours	954 716,981	969 724,182	2,23%
TOTAL	9 274 240,989	9 343 090,456	21,46%
Pourcentage par rapport au total des actifs			20,97%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 30 septembre 2019 un solde de D : 2.391,340 contre le même solde à la même date de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Intérêts à recevoir sur compte de dépôt	-	-	16 168,282
Autres	2 391,340	2 391,340	2 391,340
Total	2 391,340	2 391,340	18 559,622

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à D : 63.953,132 contre D : 58.631,899 au 30/09/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Gestionnaire	53 953,132	58 631,899	59 744,213
Dépositaire	10 000,000	-	-
Total	63 953,132	58 631,899	59 744,213

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à D : 959.322,887 contre D : 856.395,371 au 30/09/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	3 576,551	3 928,369	4 021,331
Dividendes à payer	929 904,390	823 271,541	649 207,387
Commissaire aux comptes	12 974,786	10 636,482	18 200,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529	823,529
Jetons de présence	11 385,198	11 385,198	13 200,000
Retenue à la source	102,654	52,949	52,952
TCL	555,779	294,882	600,000
Autres	-	6 002,421	49,700
Total	959 322,887	856 395,371	686 154,899

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	48 752 721,032
Nombre de titres	474 899
Nombre d'actionnaires	856

Souscriptions réalisées

Montant	27 216 543,444
Nombre de titres émis	265 116
Nombre d'actionnaires nouveaux	58

Rachats effectués

Montant	(34 413 965,934)
Nombre de titres rachetés	(335 226)
Nombre d'actionnaires sortants	(139)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 268,507
Régularisation des sommes non distribuables	(165,626)

Capital au 30-09-2019

Montant	41 565 401,423
Nombre de titres	404 789
Nombre d'actionnaires	775

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2019 à D : 392.568,454 contre D : 438.346,560 pour la même période de l'exercice 2018 se détaillant ainsi:

	du 01/07/2019 au 30/09/2019	du 01/01/2019 au 30/09/2019	du 01/07/2018 au 30/09/2018	du 01/01/2018 au 30/09/2018	Année 2018
<u>Revenus des obligations</u>	1 116 867,255	1 116 867,255	406 608,040	1 219 442,531	1 619 979,448
- Intérêts	1 116 867,255	1 116 867,255	406 608,040	1 219 442,531	1 619 979,448
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	94 181,567	94 181,567	31 738,520	94 181,347	125 920,087
- Intérêts des BTA	94181,567	94 181,567	31 738,520	94 181,347	125 920,087
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	-	-	-	3 195,545	3 195,545
- Dividendes	-	-	-	3 195,545	3 195,545
TOTAL	1 211 048,822	1 211 048,822	438 346,560	1 316 819,423	1 749 095,080

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2019 à D : 352.134,198 contre D : 269.916,490 pour la même période de l'exercice 2018, se détaillant ainsi:

	du 01/07/2019 au 30/09/2019	du 01/01/2019 au 30/09/2019	du 01/07/2018 au 30/09/2018	du 01/01/2018 au 30/09/2018	Année 2018
Intérêts des dépôts à vue	147 730,800	505 781,048	175 084,192	499 315,358	691 734,882
Intérêts des certificats de dépôts	204 403,398	535 248,035	94 832,298	262 042,874	385 696,047
TOTAL	352 134,198	1 041 029,083	269 916,490	761 358,232	1 077 430,929

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2019 à D : 53.953,132 contre D : 58.631,899 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2018 et se détaille ainsi :

	du 01/07/2019 au 30/09/2019	du 01/01/2019 au 30/09/2019	du 01/07/2018 au 30/09/2018	du 01/01/2018 au 30/09/2018	Année 2018
Rémunération du gestionnaire	53 953,132	165 960,664	58 631,899	182 592,283	242 336,496
Rémunération du dépositaire	-	10 000,000	-	10 000,000	10 000,000
TOTAL	53 953,132	175 960,664	58 631,899	192 592,283	252 336,496

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2019 à D : 20.217,061 contre D : 22.463,321 pour la même période de l'exercice 2018, et se détaillent ainsi :

	du 01/07/2019 au 30/09/2019	du 01/01/2019 au 30/09/2019	du 01/07/2018 au 30/09/2018	du 01/01/2018 au 30/09/2018	Année 2018
Redevance du CMF	10 790,281	33 190,993	11 725,995	36 517,277	48 465,742
Commissaire aux comptes	4 587,396	13 755,631	6 149,241	14 083,557	21 647,075
Rémunération Président du Conseil	1 058,823	3 176,469	1 058,823	3 176,469	4 235,292
Jetons de présence	1 814,792	5 385,198	1 814,792	5 385,198	7 200,000
TCL	1 512,296	4 791,029	1 260,308	4 072,393	5 788,405
Autres	453,473	1 324,390	454,162	712,430	260,764
TOTAL	20 217,061	61 623,710	22 463,321	63 947,324	87 597,278

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l' "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.